



# locataire qui ne paie pas ses loyers depuis 1 an et demi

Par **LiliPrawn**, le **11/02/2021** à **03:42**

Bonjour,

Ma voisine, âgée de 79 ans et souffrant d'une maladie osseuse, a fait rénover en partie un bien familial (acquis par héritage) dont elle occupe un duplex au deuxième étage.

au premier et au rez de chaussée elle loue deux petits appartements meublés. Le locataire du rez de chaussée, architecte en couple dont la société est domiciliée à son adresse, ne lui paye plus les loyers depuis un an et demi, voire deux ans, puisque cela à commencé en 2018' et ne lui a jamais fourni d'explications ni de pièce justificatives pour l'informer de sa situation. IL n'a pas tenté de la rassurer ni fait aucune proposition d'échéancier, et s'acharne à la menacer lorsqu'elle est seule, lui a craché au visage en l'insultant.

Cette personne espérait seulement se constituer un revenu complémentaire qui lui aurait permis, avec sa retraite, de rembourser le prêt qu'elle avait souscrit pour rénover le bien et proposer un logement rénové, confortable et fonctionnel à des locataires. Elle assure elle même l'entretien de la cour et des parties communes par tous les temps et veille au confort et à la sécurité de ses locataires, bien que plusieurs fois ce locataire belliqueux ait soit laissé sa porte ouverte, soit laissé sa clef sur la partie rue du portail pendant plusieurs heures et à plusieurs reprises, pour ensuite l'accuser de ne pas être vigilante à la sécurité du lieu.

Il a été finalement lancé une action par huissier et tribunal pour le contraindre à payer (la dette s'élève à plus de 9 000 euros dont ma voisine a besoin pour payer assurances et divers frais à sa charge ainsi qu'une partie du prêt contracté qu'elle est obligée de ponctionner sur sa retraite).

Chaque fois, le juge décide un report de deux mois au bout desquels il ne paie toujours pas et ne produit toujours pas de pièces pour justifier de ce qui l'empêche de payer. Ma voisine est à bout... car cela la met en situation délicate et rien ne semble être fait ni pour le contraindre à s'expliquer et à payer d'une manière ou d'une autre, ni pour l'expulser. Dernièrement le juge n'était pas le même que le précédent, et, n'ayant aucune connaissance du dossier a fait une jonction et renvoyé l'audience à une date ultérieure...

Que faire ? comment peut-elle obtenir l'argent qui lui est dû ? Elle est seule, et son avocat ne semble pas la défendre efficacement dans cette affaire mais sait pourtant lui réclamer des honoraires qu'elle ne peut plus lui payer... à qui s'adresser ?

Merci pour votre réponse que je saurai lui transmettre (elle est fatiguée alors je prends le

relais)

Cordialement,

Laurence LEMAIRE

Par **fdo**, le **12/02/2021** à **10:27**

Bonjour Laurence,

Je suis réalisateur de documentaire et je travaille sur ces problématiques. Accepteriez-vous un contact direct ? Vous pouvez m'écrire sur fdoprepa (a) la boîte mail du géant du numérique qui commence par G (le forum bloque les adresses mail)

En espérant vous lire bientôt

Bonne journée à vous !

Stéphane